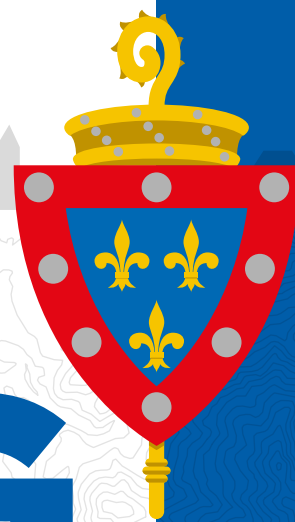


TROARN | BURES-SUR-DIVES

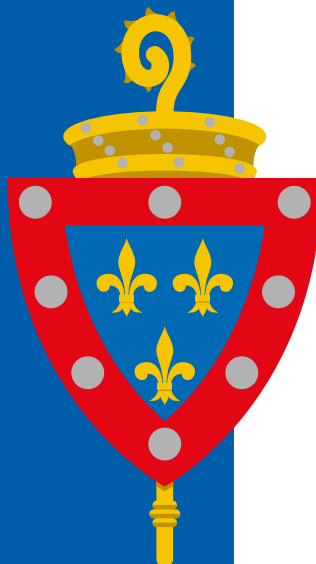
LE MAG



TROARN • BURES-SUR-DIVES LE MAG#5
www.troarn.fr JANVIER 2023



TROARN BURES-SUR-DIVES LE MAG



SOMMAIRE

LE MOT DE MAIRE	P3
RETOUR EN IMAGES	P4
LA CHASSE AU GASPI	P6
DE TOUTES LES MANIÈRES, C'EST LE WATT...	P7
PLUI-HM : DES ATELIERS PARTICIPATIFS	P8
COMMENT EST CALCULÉE LA TAXE FONCIÈRE	P9
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	P10
BURES-SUR-DIVES	P11
UNE VISION POUR L'AVENIR	P12
UNE FORÊT NOURRICIÈRE DANS LE VALLON	P14
LE COIN DU BOTANISTE	P15
CENTRE DE LOISIRS ET LOCAL JEUNES	P16
LA RONDE DES DOUDOUS	P17
LE RELAIS PETITE ENFANCE A FAIT SON SHOW !	P17
L'AGENDA DU CMJ	P18
UNE PAGE SE TOURNE À LA BIBLIOTHÈQUE	P18
RECENSEMENT DE LA POPULATION	P19
COMMERCES & ENTREPRISES	P20
6 ^E DAN POUR PASCAL CARON	P21
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	P21
LA FONDATION DE L'HOSPICE DE TROARN	P22
ŒUVRE NOTRE DAME	P23

Éditeur : Mairie de Troarn, Place Paul Quellec, 14670 TROARN
Directeur de la publication : Christian LE BAS
Rédacteur en chef : Franck GÉRAULT
Conception graphique et mise en page : Joseph et Compagnie
Photos : M. Terrioux. Nos remerciements à ceux qui ont généreusement
fourni des clichés pour ce magazine.
Impression : Imprimerie Nii - 02 31 70 88 10
Ce magazine est distribué par vos élus pour éviter les frais de publipostage.

LE MOT DU MAIRE



**Troarnais, Troarnaises, Burois, Buroises.
Je vous souhaite une excellente année 2023.**

Que cette année 2023 soit également synonyme d'entraide, de bienveillance et de solidarité auprès de ceux qui en ont le plus besoin.

L'année 2023 débute dans un contexte politique et géopolitique toujours incertain. Alors que l'hiver est bel et bien arrivé, nous devons plus que jamais faire preuve de sobriété face à la crise énergétique et à l'augmentation des prix. La municipalité a décidé de maintenir les éclairages de Noël mais pour une durée plus courte. Cette responsabilité est évidemment partagée, et j'invite chacun à y prendre sa part. Soyons vigilant ensemble et adaptons les bons gestes, des gestes simples pour veiller à la bonne utilisation de l'éclairage et du chauffage dans notre vie quotidienne et dans nos bâtiments communs, publics, administratifs, associatifs, sportifs ou encore nos écoles.

Une année 2022 marquée plus globalement par l'inflation qui vient s'ajouter aux conséquences de la crise sanitaire que nous avons connu. Ainsi, malgré un suivi strict du budget communal, le budget de fonctionnement augmente de fait avec de nouvelles contraintes imposées par l'État.

Au-delà de ces difficultés, je souhaite mettre en avant les belles actions communes et collectives qui ont vu le jour ces derniers mois. Une année 2022 qui a été marquée par le retour de moments conviviaux précieux à nos yeux, que ce soit le repas des anciens, les animations à l'occasion la fête de la musique, la kermesse de l'école, etc. Autant de moments que nous souhaitons renouveler et renforcer en 2023.

Alors que la construction du budget 2023 se fait une nouvelle fois dans un contexte complexe et contraint, qui risque de nous demander de nouveaux efforts collectifs, je souhaite terminer sur ces notes positives. Pleinement conscient des enjeux qui nous attendent, appuyons-nous sur ce qui fonctionne et ce qui nous rassemble pour avancer. Sachez que mes collègues et moi-même sommes conscients de toutes ces difficultés et que nous sommes au travail avec enthousiasme et plaisir, en restant positifs et en regardant vers l'avenir.

En attendant de nous retrouver, je vous renouvelle mes meilleurs vœux pour 2023.

**Le maire
Le conseiller communautaire**

Christian LE BAS

RETOUR EN IMAGES



Octobre rose avec le CMJ



Le Centre de Loisirs au château de Crèvecœur en Auge



Don du sang



Le goûter des anciens



Célébration de la Sainte Barbe au SDIS de Troarn



Vendredi 13 janvier, cérémonie des vœux aux habitantes et aux habitants de Troarn et de Bures-sur-Dives, à salle des fêtes de Troarn



Commémorations du 11 novembre





LA CHASSE AU GASPI

DEVANT LA FLAMBÉE DES PRIX DE L'ÉNERGIE ET AFIN DE RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE, LA COMMUNE A ENGAGÉ PLUSIEURS ACTIONS SUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

En premier lieu, des diagnostics avec préconisation de travaux ont été réalisés avec l'aide de Caen la mer. La commune a en effet adhéré au Service commun de la transition énergétique de la Communauté Urbaine, destiné à accompagner les petites communes dans leurs actions de maîtrise de l'énergie sur les principaux bâtiments : gymnases, mairie-salle des fêtes, les deux écoles. Ces diagnostics ont été complétés par une vérification des programmations de chauffage pour chaque chaufferie au début de période de chauffe. C'est à cette occasion que nous avons découvert que certains bâtiments étaient chauffés même lorsqu'ils n'étaient pas occupés. À titre d'exemple la nouvelle programmation apportera plus de 23 % d'économie sur la consommation de l'école primaire sans modification du confort.

En début d'année, des études pour installer des panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective sur certains bâtiments communaux avec revente du surplus seront lancées avec pour objectif de réduire le coût des consommations d'électricité.

L'éclairage public n'est pas oublié. Même si ce n'est pas le principal poste de consommation d'énergie dans la commune, une réduction des plages d'éclairage et le projet passage en LED sur plusieurs rues doit également permettre de réduire notre consommation et de lutter

contre la pollution lumineuse dont les impacts sont catastrophiques sur la biodiversité locale.

Le 13 décembre lors d'une réunion à laquelle l'ensemble des élus étaient conviés, le SDEC a présenté l'état des marchés du gaz et de l'électricité, ainsi que la constitution des prix de l'énergie et ses conséquences pour la commune. Entre 2021 et 2022 les prix du gaz ont été multipliés par 15, ce qui n'avait jamais été vu (ni prévisible). À cette même réunion l'économiste de flux du service commun de la transition énergétique de la Communauté Urbaine chargé d'accompagner notre commune, a présenté le logiciel, mis à disposition par Caen la mer, qui permet de suivre les consommations de tous les bâtiments communaux et de mesurer les économies d'énergie réalisées et à réaliser chaque année.

Enfin, les premières préconisations d'un petit groupe d'élus « chasseurs de gaspi », suite à une première vérification sur les principaux bâtiments pour cibler les investissements les plus rentables à court terme, ont également été présentées. Par exemple, l'installation de robinets thermostatiques indéréglables sur tous les radiateurs qui n'en sont pas dotés doit permettre de gagner quelques pourcentages supplémentaires.

A moyen terme, le remplacement de certaines des vieilles chaudières par des modèles plus performants pourrait

encore faire gagner 20 % de rendement sur la combustion.

Mais c'est sur la structure des bâtiments que les investissements seront les plus importants. Les bâtiments datant des 30 glorieuses sont de véritables passoires thermiques : des travaux d'isolation (murs et combles) seront nécessaires. D'autant plus que la loi nous y oblige pour les unités de plus de 1 000 m² (voir encadré).

L'adhésion au groupement d'achat d'électricité et de gaz du SDEC qui a négocié l'achat de grandes quantités d'énergie effectué en 2021, avant les grandes augmentations, nous permet de bénéficier de prix raisonnables pour 2022. La hausse devrait également être bien inférieure aux prix de marchés pour 2023, mais l'incertitude demeure pour 2024 et au-delà. Après une légère baisse amorcée à l'automne, le prix du gaz était encore 6 fois celui de 2021 en décembre !

C'est aussi à chacun de nous de rester vigilant : éteindre les lumières lorsque l'on quitte les locaux, mettre les radiateurs électriques en hors gel en sortant de réunion, fermer les portes lorsque l'on rentre ou sort des locaux. Les économies d'énergie c'est l'affaire de tous.

Le décret tertiaire, aussi appelé décret de rénovation tertiaire du 23 juillet 2019, pris en application de l'article 17 de la Loi de Transition énergétique (2015), détaille les modalités de réduction des consommations d'énergie imposées aux bâtiments tertiaires. Sont concernés les unités foncières de plus de 1 000 m² (deux bâtiments indépendants mais sur la même parcelle cadastrale ou deux parcelles conjointes constituant la même unité foncière). Les objectifs sont une réduction des consommations de ce parc de bâtiments de 40 % en 2030, de 50 % en 2040 pour atteindre à terme, 60 % en 2050. par rapport aux consommations d'une année de référence choisie pour chaque bâtiment.



DE TOUTES LES MANIÈRES, C'EST LE WATT QUE J'PRÉFÈRE ...

OU COMMENT ÉCONOMISER L'ÉNERGIE, DONC RÉDUIRE VOS FACTURES !

Dans un foyer domestique, les principales causes des dépenses d'énergie sont les suivantes :

- Chauffage (40 à 50 % des dépenses)
- Eau chaude
- Électroménager (lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, four, appareils de cuisson, réfrigérateur et congélateur...)
- Éclairage, box internet, ordinateurs, téléviseurs, adaptateurs secteur...

Comment économiser sur ces différents consommateurs :

■ CHAUFFAGE

Comme largement diffusé par les médias, réduire la température des pièces permet une réduction de 7% de la consommation par degrés : de 20°C à 18°C c'est 14% d'économie sur le chauffage. Cela dépend bien entendu de l'isolation globale de votre habitation. Installer une horloge programmable afin de limiter la température la nuit est une dépense très rapidement amortie.

En hiver, un diagnostic réalisé avec une caméra thermique (à infra-rouge) permet de se rendre compte des déperditions et les ponts thermiques. On connaîtra ainsi les points à traiter en priorité.

Penser au chauffage au bois pour remplacer le chauffage électrique, le kWh bois est en général environ 8 fois moins cher que le kWh électrique.

■ EAU CHAUDE

Bien souvent le thermostat du ballon d'eau chaude est ajusté à une température de coupure bien trop élevée (85°) ce qui a pour conséquence plusieurs dépenses supplémentaires :

- Les déperditions sont bien plus importantes, même sans consommation d'eau chaude.
- Le ballon s'entartre plus rapidement ce qui engendre également une consommation supplémentaire car le calcaire qui forme une gangue autour de la résistance est un très mauvais conducteur thermique.

Sur votre chauffe-eau le thermostat se trouve en dessous de la cuve et il comporte une petite roue dentée en plastique permettant le réglage de température. En tournant dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, on diminue la température. Sur certains modèles, il est nécessaire de le démonter pour avoir accès à ce réglage.

ATTENTION, il est indispensable de couper l'alimentation électrique avant cette intervention.

Une très mauvaise habitude est de laisser un mitigeur de robinet sur la position eau chaude alors que l'on n'en a pas besoin ! Le temps que l'eau chaude arrive on a déjà coupé le robinet mais on a gaspillé de nombreuses calories à réchauffer les tuyaux, pour rien ! Ce petit geste répété plusieurs fois par jour tout au long de l'année se révèle être une grosse source de gaspillage !

■ ÉLECTROMÉNAGER

Adaptez les cycles de lavage à la température et au temps nécessaires et non systématiquement au plus chaud et au plus long ! Remplissez complètement vos appareils ménagers avant de lancer un cycle de lavage. Sur une année, vous allez économiser plusieurs dizaines de cycles de lavage.

La cuisson des aliments et notamment la cuisson par ébullition (pâtes, légumes, riz, etc..) est un facteur potentiel d'économies. Pour porter à ébullition 2 litres d'eau à 15°C, il vous faudra dépenser 0,2 kWh. À partir du début d'ébullition la température restera à 100°C que ce soit à « petits ou gros bouillons ». Mais l'évaporation de l'eau à 100°C est extrêmement énergivore ! Il vous faudrait dépenser 1,25 kWh pour évaporer ces 2 litres d'eau... Et tout cela sans aucun bénéfice sur la température de cuisson. Donc dès que l'eau bout dans la casserole, réduisez au strict minimum afin de conserver une ébullition la plus discrète possible. Il est également possible de couper la chauffe et de laisser cuire dans cette eau, au prix d'un temps de cuisson légèrement plus long, mais quelle économie ! Tout cela en plaçant un couvercle sur la casserole, bien entendu ! Avec un couvercle, l'économie réalisée est de 30% pour des aliments cuits à l'étouffée (comme dans une cocotte-minute par exemple) et cela peut monter jusqu'à 70% pour les liquides.

Vos réfrigérateurs et congélateurs vont conserver leur forme et leur longévité si vous veillez à les dégivrer si de la glace est présente en quantité non négligeable. De même une bonne pratique est d'aspirer la poussière qui se forme sur l'échangeur thermique à l'arrière des appareils. Cela affecte le rendement et donc augmente leur consommation. Un joint défectueux est énergivore ! La bonne température d'un réfrigérateur est de 4°C, en dessous, c'est inutile et vous allez détruire vos yaourts. Pour un congélateur, c'est -18°C

■ ÉCLAIRAGE

Depuis l'avènement des LED, un progrès considérable a été réalisé en termes de consommation. Une LED consomme globalement dix fois moins d'énergie que son homologue à filament, à puissance lumineuse équivalente. De plus en jouant sur la température de couleur vous pouvez adapter l'éclairage à vos besoins. 2400 K (kelvin) dite lumière chaude correspondant aux anciennes ampoules à filament. 4000 K jusqu'à 6500 K dite lumière froide, très blanche et plus efficace pour des garages ou ateliers.

Les nouveaux packagings indiquent bien souvent la puissance réelle ainsi que son équivalent en version anciennes ampoules à filament.

Changez vos tubes fluo par des LED, il existe des tubes compatibles avec vos anciennes réglettes à tubes fluorescents. La encore une attention particulière doit être portée sur la température de couleur en fonction de l'utilisation (pièce à vivre : lumière chaude, garage ou pièce technique : lumière froide). Un tube LED consomme trois fois moins que son homologue fluo !

■ ORDINATEURS, BOX ET APPAREILS EN VEILLES

En règle générale, plus votre ordinateur est performant et plus il consomme. Donc éteignez-le si vous ne vous en servez pas. Ne le laissez pas en veille. Il en est de même pour l'écran. Branchez les ainsi que l'imprimante sur une réglette à prises multiples avec interrupteur et coupez l'alimentation si vous ne l'utilisez pas.

Le problème de la box est plus complexe car sa coupure entraîne la coupure d'internet, de la téléphonie par internet et des communications internes par WIFI. Donc cela est dépendant de vos besoins dans ce domaine.

Méfiez vous aussi des sites qui utilisent votre ordinateur pour faire un travail collectif de calcul qui va monopoliser votre PC pendant la nuit, votre facture d'électricité va bondir !

Enfin débranchez vos chargeurs de téléphone et tablettes une fois ces appareils chargés, c'est un petit pas pour vous, mais un grand pas pour la planète...

Tout ceci ne vous coûtera rien en terme de confort, modifiez simplement vos habitudes et pensez au peuple Ukrainien qui lui n'a pas le choix.



PLUI-HM : DES ATELIERS PARTICIPATIFS

CONSTRUISONS NOTRE TERRITOIRE ENSEMBLE

Aménager notre territoire pour permettre un développement harmonieux, c'est le rôle du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Mobilités (PLUi-HM) élaboré à l'échelle des 48 communes de la communauté urbaine.

Il régit l'utilisation des sols et fixe pour les années à venir des objectifs en matière de développement économique, de déplacements, de cadre de vie, de préservation des espaces agricoles, etc.

Comment participer à cette réflexion ?

La concertation accompagne toute la démarche d'élaboration du PLUi-HM durant laquelle vous pouvez poser vos questions et donner votre avis. Les ateliers participatifs en font partie : vous pourrez vous informer sur le projet, donner votre avis et exprimer vos attentes. En petits groupes, vous discuterez et proposerez vos idées pour l'avenir de Caen la mer en termes d'habitat, de mobilité, d'environnement ou de développement économique.

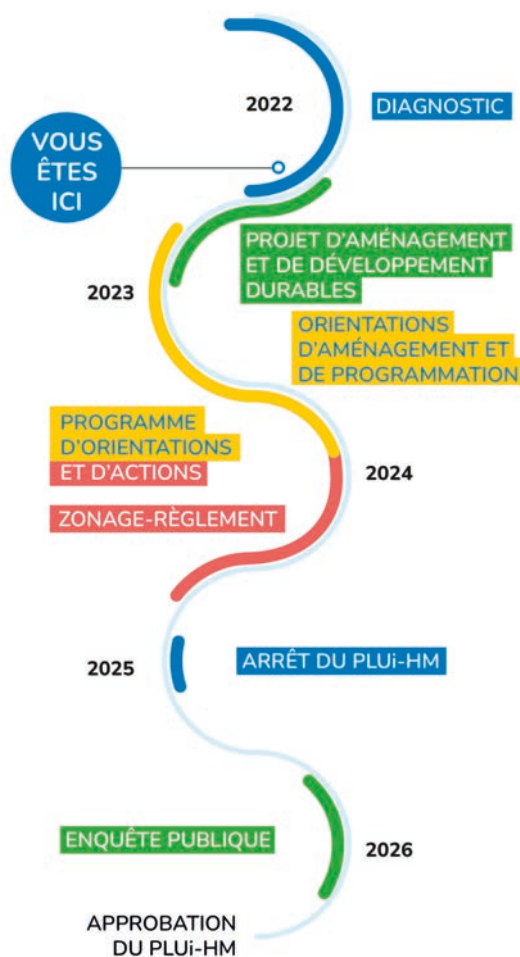
Vous pouvez également faire part de vos idées en ligne sur le site dédié au PLUiHM : www.pluihm-caenlamer.fr

LES ATELIERS À TROARN



Une trentaine de personnes a participé aux ateliers qui se sont déroulés à Troarn le 6 décembre de 18h à 20h, à la salle des fêtes, sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

CALENDRIER GÉNÉRAL PLUI-HM



À SUIVRE AUSSI

PROJET DE TERRITOIRE

Une restitution pour tous le 13 octobre 2022

Début 2021, Caen la mer lançait une réflexion sur l'avenir de notre territoire à travers une grande enquête auprès des habitants et des acteurs économiques et associatifs. Après cette phase de diagnostic, la stratégie a été élaborée en prenant en compte également les mutations majeures de ces prochaines années ainsi que les forces

et les faiblesses de notre territoire. Désormais place à l'action : des actions concrètes à court et moyen termes qui ont pour ambition de préparer notre territoire aux enjeux de demain.

Le 13 octobre dernier, une soirée événement sur la connaissance du territoire à laquelle étaient conviés les 270 000 habitants a eu lieu à la Grande Halle de Colombelles: environ 800 habitants qui avaient répondu à l'invitation.

À revoir sur : www.youtube.com/watch?v=EDNTtSdLpr0

Pour en savoir : www.caenlamer.fr/projet-territoire



COMMENT EST CALCULÉE LA TAXE FONCIÈRE ?

Beaucoup de gens s'interrogent sur le calcul de la taxe foncière, c'est pourquoi nous tenions à vous apporter quelques précisions.

PRINCIPE DE BASE

Le calcul de la taxe foncière se base sur le revenu cadastral de chaque bien immobilier. La valeur locative cadastrale elle-même fait l'objet d'un calcul complexe par l'administration fiscale.

Pour déterminer le montant à payer, un taux de taxe foncière s'applique ensuite sur le revenu cadastral. Ce taux est librement voté par les collectivités territoriales. Il se compose de trois compartiments avec :

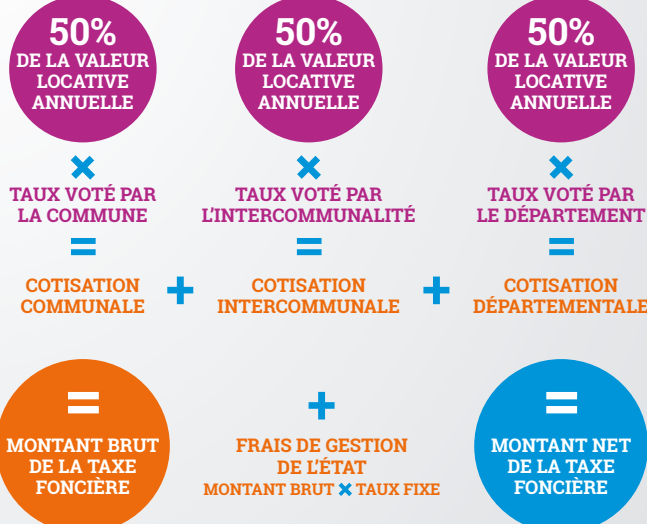
- un taux voté par la commune,
- un taux voté par l'intercommunalité (Caen la mer),
- un taux voté par le département.

Comme écrit dans le Mag #4, pour 2022, il n'y a pas eu d'augmentation des taxes. Le taux de la taxe foncière bâtie communale est de 55,53 % auquel s'ajoute le taux départemental de 22,10% soit 77,63%, taux que vous retrouvez sur l'exemple ci-contre.

Seule la taxe spéciale 2022 a augmenté de 0,011%.

L'augmentation sur votre feuille d'impôt provient de l'augmentation des bases définies par le ministère des finances, ce qui provoque une augmentation du montant de l'impôt, plus une augmentation des frais de gestion.

Ci-contre un exemple d'une feuille d'impôt d'une habitation troarnaise.



Commune : TROARN (712), CALVADOS (14)							
DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS							
Taxes foncières 2021	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2020	77,63 %	%	0,958 %	0,10 %	9,74 %	%	
Taux 2021	77,63 %	%	0,958 %	0,113 %	10,74 %	%	
Adresse							
Base	1333		1333	1333	1333		
Cotisation			13	2	143		
Cotisation lissée	1035						1193

Commune : TROARN (712), CALVADOS (14)							
DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS							
Taxes foncières 2022	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2021	77,63 %	%	0,958 %	0,113 %	10,74 %	%	
Taux 2022	77,63 %	%	0,958 %	0,124 %	10,74 %	%	
Adresse							
Base	1378		1378	1378	1378		
Cotisation			13	2	148		
Cotisation lissée	1070						1233
Adresse							
Base							
Cotisation							
Cotisation lissée							
Cotisation 2021	1035		13	2	143		
Cotisation 2022	1070		13	2	148		
Variation	+3,38 %	%	0 %	0 %	+3,50 %	%	1233

Frais de gestion de la fiscalité directe locale	44
Dégrèvement Habitation principale	
Dégrèvement JA État	
Dégrèvement JA Collectivité	
Montant de votre impôt	1277





PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

SUITE À L'INCENDIE QUI EST SURVENU SUR NOTRE COMMUNE LE 15 MAI DERNIER, IL NOUS PARAÎT IMPORTANT DE METTRE EN ŒUVRE UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le plan communal de sauvegarde est un plan de gestion de crise pour répondre aux risques majeurs, naturels, sanitaires ou technologiques, sur le territoire communal. Il permet la mise en place de mesures de prévention, de sauvegarde et de protection de la population.

Pour cela nous il nous faut recenser le matériel et les moyens humains dont nous pourrions disposer dans le cadre d'un phénomène exceptionnel (tempête, inondation, incendie, etc...).

Dans ce cadre nous lançons un appel aux citoyens de nos communes afin de recenser les moyens pouvant être mis à la disposition de nos communes lors d'un éventuel besoin.

Voici une liste des premiers matériels dont la commune pourrait avoir besoin :

- Tronçonneuses thermiques
- Pompe vide-cave thermique
- Groupe électrogène
- Lampes autonomes
- Tracteurs
- Baladeuses
- Rallonges
- Sangles
- Bâches
- Lits parapluie + draps + couettes
- Lait en poudre enfant
- Chauffe-biberon
- Bouilloire
- Thermos
- Réchauds
- Ustensiles de cuisine
- Volontaires et bénévoles
- Chambres d'hôtes, gîtes et hébergement chez l'habitant

Vous pouvez nous envoyer à l'adresse mail c.thurmeau@troarn.fr le ou les matériels dont vous disposez ainsi que vos noms prénoms et numéro de téléphone.

Nous vous précisons que vos données resteront confidentielles.

Ce message est le début de la constitution du **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE** qui donnera lieu à des réunions de présentations et d'organisations.

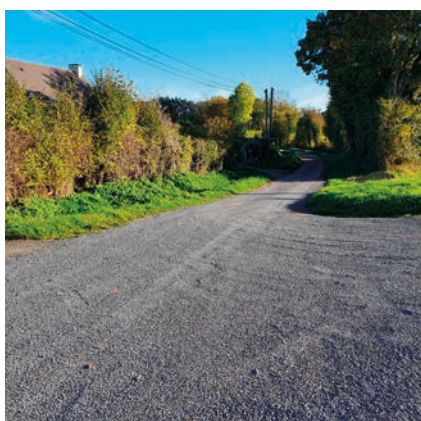
Le PLAN DE SAUVEGARDE nous concerne tous. MOBILISONS NOUS!





BURES-SUR-DIVES

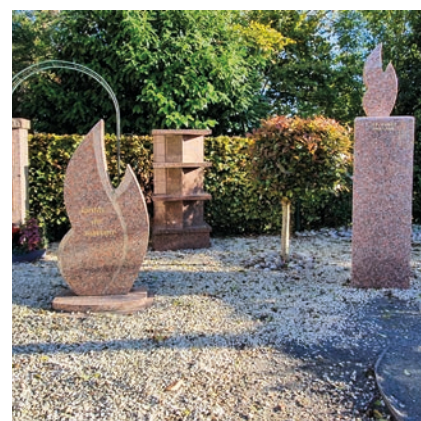
LES VOIES LES PLUS ABÎMÉES ONT ÉTÉ REMISES EN ÉTAT



Alors que depuis des années il fallait slalomer pour éviter les trous, le chemin du lavoir a été goudronné, ce qui le rend plus confortable pour les riverains et les promeneurs.



Au nord de l'autoroute, l'allée des Faucages s'était beaucoup dégradée ces derniers temps. La première partie de cette voie a bénéficié d'un nouveau tapis de bitume pour le confort de ses riverains et des exploitants des marais situés un peu plus loin.



Un columbarium supplémentaire est maintenant en place au cimetière.

Pour l'année 2023, nous projetons de mettre en place des réserves incendie (DECI) au Mesnil de Bures.



BÂTIMENTS FISSURÉS

Suite à un été anormalement sec, plusieurs troarnais et burois ont remarqué l'apparition de fissures sur leur maison, dues à des mouvements de terrains.

Si c'est votre cas, vous pouvez remplir un formulaire à l'adresse suivante :

www.troarn.fr/fr/rb/1782016/catastrophe-naturelle-2

et déposer un dossier en mairie comprenant au minimum des photos, vos coordonnées et l'adresse du sinistre.

Suivant le nombre de dossiers la commune pourrait être déclarée en zone de catastrophe naturelle par la préfecture.



CHANGEMENT D'OPÉRATEUR FIBRE

La société Covage Calvados était titulaire de la convention de délégation de service public pour la conception, le déploiement et l'exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à Très Haut Débit du Département du Calvados conclue le 6 janvier 2012. Depuis le 30 septembre 2021, après validation de la Commission européenne et des autorités compétentes, le Groupe Altitude a finalisé l'acquisition de 26 réseaux de fibre optique de Covage parmi lesquels se trouve la société Covage Calvados.

 **altitude Infra.**

www.fibre-calvados.fr

- Infos sur la souscription à la fibre optique
- Tester votre éligibilité en temps réel avec une actualisation des données régulières
- Demander un référencement ou une modification d'adresse
- Déclarer un problème de raccordement
- Déclarer un dommage réseau sur la commune

UNE VISION POUR L'AVENIR

DES PROJETS PUBLICS OU PRIVÉS RÉALISÉS, EN COURS DE RÉALISATION, PROGRAMMÉS POUR LES PROCHAINS MOIS OU SIMPLEMENT À L'ÉTUDE QUI FERONT ÉVOLUER NOTRE COMMUNE DANS LES ANNÉES À VENIR

CONTINUITÉS DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Maître d'ouvrage : Caen la mer
Échéance : 2023 / 2024
Avancement : en cours

PLAN PÉDESTRE

Maître d'ouvrage : Caen la mer
Échéance : projet à définir
Avancement : en cours

POLICE INTERCOMMUNALE TROARN SANNERVILLE DÉMOUVILLE CUVERVILLE

Maître d'ouvrage : Ville de Troarn
Échéance : 2023
Avancement : en préparation

VOIE DOUCE ENTRE TROARN ET SANNERVILLE

Maître d'ouvrage : Département du Calvados
Échéance : 2023 / 2024
Avancement : projet à l'étude

DÉMÉNAGEMENT DES ATELIERS MUNICIPAUX

Maître d'ouvrage : Ville de Troarn
Échéance : 2025
Avancement : projet en attente

TERRAIN DE PÉTANQUE PRÈS DU SDIS

Maître d'ouvrage : Ville de Troarn
Échéance : 2025
Avancement : projet en attente

PLATEFORME DE DÉCHETS VERTS

Maître d'ouvrage : Caen la mer
Échéance : 2023 / 2024
Avancement : projet à l'étude

TERRAIN SYNTHÉTIQUE AMÉNAGEMENT PISTE ATHLÉTISME ET VESTIAIRES

Maître d'ouvrage : Ville de Troarn
Échéance : -
Avancement : projet à l'étude

TERRAIN ANNEXE LOTISSEMENT

Maître d'ouvrage : Ville de Troarn
Échéance : mars 2025
Avancement : projet en réflexion

PARKING DE COVOITURAGE

Maître d'ouvrage : Caen la mer
Échéance : réalisé

MAGASIN MR.BRICOLAGE

Maître d'ouvrage : privé
Échéance : mars 2023
Avancement : en cours

BURGER KING

Maître d'ouvrage : privé
Échéance : mars 2023
Avancement : en cours

DOMAINE HUGUES DE MONTGOMERY

Maître d'ouvrage : Triumvirat
Échéance : -
Avancement : suspendu

LOGEMENTS GENDARMERIE

Maître d'ouvrage : Partélios
Échéance : mars 2024
Avancement : en cours



RÉSERVE INCENDIE AU MESNIL DE BURES

Maître d'ouvrage : Ville de Troarn
Échéance : 2025
Avancement : étude en cours

DEUXIÈME SORTIE ZA

Maître d'ouvrage : Caen la mer
Échéance : 2024 / 2025
Avancement : projet à l'étude

RÉFECTION DE LA SALLE COMMUNALE DE BURES SUR DIVES

Maître d'ouvrage : Ville de Troarn
Échéance : projet à définir
Avancement : projet à définir

VOIE DOUCE ENTRE TROARN ET BURES-SUR-DIVES

Maître d'ouvrage : Caen la mer
Échéance : 2025
Avancement : projet à l'étude

SAUVEGARDE DU PATRIMOINE ÉGLISE DE TROARN

Maître d'ouvrage : Département du Calvados
Échéance : -
Avancement : étude en cours

SORTIE DE TROARN RD 675 REPRISE ET EFFACEMENT DES RÉSEAUX

Maître d'ouvrage : Caen la mer
Échéance : 2025
Avancement : pré-étude réalisée

REPRISE DE VOIRIE RUE PASTEUR ET RUE DES ACACIAS

Maître d'ouvrage : Caen la mer
Échéance : 2024
Avancement : étude à réaliser

EFFACEMENT DES RÉSEAUX RUE PASTEUR ET RUE DES ACACIAS

Maître d'ouvrage : SDEC
Échéance : 2023 / 2024
Avancement : étude réalisée

PARKING DU CIMETIÈRE

Maître d'ouvrage : Ville de Troarn
Échéance : 2023
Avancement : en cours

LIRE SA COLLECTIVITÉ

Une compréhension fine du développement des collectivités et des territoires repose sur différentes lectures. L'évaluation peut être un réel moteur de développement pour qui sait la rendre utile et mobilisatrice. Elle peut permettre une démarche collective afin de prendre un moment de recul ou d'apprendre et ajuster le tir tout en avançant.

Une vision commune claire apparaît de plus en plus comme un ingrédient essentiel pour qu'une démarche collective passe à travers les hauts et les bas qui surviennent au fil des ans, dans des contextes en constante mouvance.

La vision d'avenir n'est pas un document obligatoire. C'est un choix de produire un document d'orientation stratégique, qui va nourrir le travail dans la durée.

Il a vocation à rester un document évolutif, en même temps qu'un guide qui garantit notre cohésion et notre cohérence dans les projets. Il est la boussole de la communauté, en même temps qu'une présentation aux autres, dans ce qu'elle est, et comme dans ce qu'elle a l'ambition de devenir.



Légende : avancement des projets



UNE FORÊT NOURRICIÈRE DANS LE VALLON

FORÊT-VERGER OU FORÊT COMESTIBLE



Le public est venu nombreux pour participer au PLANT'ACTION du jardin partagé de Troarn le samedi 22 octobre dernier.

La journée a été marquée par la présence d'Axel FERARD, éco-aventurier, qui a fait le tour de France à vélo, à pied et en paddle pour récolter des financements afin de planter des arbres. C'est en écoutant France Bleue Normandie que l'association **Graines de possibles...un jardin en partage** a pris contact avec lui. Axel a présenté son film « Graine d'Odyssée », expliquant sa démarche et son périple. Son objectif est de sensibiliser à l'urgence d'adapter nos modes de vie afin de préserver notre planète avec un discours positif visant à rassembler autour d'un récit à construire ensemble.

Les échanges riches se sont poursuivis dans le Parc du Vallon pour la plantation d'une cinquantaine d'arbres fruitiers pour la plupart, financés par Axel Férard. C'est le plus souvent en famille ou entre amis que de nombreuses personnes ont rejoint le parc pour s'activer autour des pommiers, poiriers

et autres figuiers. Une animation particulièrement appréciée par chacun, soutenue par la Municipalité et marquée par la plantation d'un arbre par Arthur Delaporte, député de

la circonscription. Cette belle journée ensoleillée et conviviale s'est achevée avec le départ à vélo d'Axel Férard qui poursuit son périple sur les routes de France.



Le vendredi et le samedi matin l'association **Graines de possible...un jardin en partage** avec le soutien de la Mairie de Troarn proposait aussi une projection de films dans le cadre de l'édition 2022 du festival **Alimenterre** :

- « **Une terre sans abeilles ?** », qui proposait un tour du monde de solutions mises en œuvre autour d'un constat partagé : la disparition des abeilles et autres pollinisateurs pourtant essentiels à l'agriculture et à notre alimentation.
- « **Tapis vert** » qui met en lumière la technique du « zai » mise en œuvre depuis 30 ans à Gourga par Yacouba Sawadogo, un paysan burkinabé, pour rendre fertile une terre aride et lutter contre l'avancée du désert.



LE COIN DU BOTANISTE

LA GRANDE BARDANE

la grande bardane (*Arctium lappa*) est une plante bisannuelle commune de nos campagnes, dont le développement peut atteindre 2 m. C'est une plante typique des terrains fraîchement remués proches des habitations, riches en azote.

Elle est reconnaissable à ses fleurs et ses fruits qui se terminent par des sortes de crochets, ce qui permet de s'accrocher aux vêtements et au pelage des animaux. Ce système d'accrochage est d'ailleurs à l'origine de l'invention du Velcro.

La grande bardane possède une activité anti-inflammatoire et anti-oxydante, elle est utilisée traditionnellement comme hépatoprotecteur, dépuratif et détoxiquant.

La racine de bardane se consomme crue ou cuite, si elle est récoltée sur de jeunes plantes. Ayant un agréable goût d'artichaut et une saveur sucrée due à l'inuline, elle s'accommode à la manière des salsifis, sautée ou en gratin.

Elle fait partie des plantes dont la culture était recommandée dans les domaines royaux par Charlemagne. Elle a toute sa place dans un jardin d'aujourd'hui.





CENTRE DE LOISIRS ET LOCAL JEUNES

SOUS LE SIGNE DU MOYEN-ÂGE ET DU FANTASTIQUE



Le local jeunes UFCV pour les adolescents âgés de 11 à 17 ans de Troarn a également clôturé les vacances d'Octobre en travaillant sur de nouveaux projets.

Mais tout d'abord cette période de congés s'est déroulée en partie sous le thème d'Halloween avec la décoration du local par les jeunes et une soirée déguisée parents / adolescents autour d'un couscous.

L'accueil de loisirs UFCV des 3-11 ans de Troarn vient de clore les vacances d'Automne sous le signe du moyen-âge et du fantastique. Environ 40 enfants différents ont pu découvrir et s'approprier les nouvelles salles de l'accueil de loisirs et s'amuser à travers les différents ateliers proposés par l'équipe d'animation.

Nous avons organisé des tournois de « Trollball » (une discipline sportive et ludique pratiquée dans le milieu médiéval-fantastique du jeu de rôle grandeur nature) ainsi que du tir à l'arc.



Des ateliers manuels ont également été proposés (création de châteaux et de personnages miniatures, de décorations pour Halloween). Une sortie au château de Crèvecœur a permis aux enfants de découvrir la vie au château à l'époque médiévale sous forme de chasse au trésor ludique.



Pour la période des mercredis au mois de novembre, nous avons mis à l'honneur le terroir normand en organisant des ateliers de cuisine avec des spécialités normandes (gâteaux fait maison à base de pomme, de caramel d'Isigny...). Nous avons organisé une sortie au verger de Roncheville afin de faire découvrir aux enfants la fabrication du jus de pomme.

Le 14 décembre s'est déroulé un spectacle mêlant plusieurs disciplines, le théâtre, des jeux d'opposition comme le jeu d'épée ou « Troll Bal », le Yoga et la danse. Un atelier de création de décorations de Noël Parents/enfants a clôturé cette journée.



Les jeunes se sont rendus à La Ferté-Macé dans l'Orne pour l'inauguration d'un projet annuel (« PROJET Z ») autour du cinéma fantastique avec découverte de simulateurs de réalités virtuelles, jeux vidéo vintage et diffusions de films. Ce projet donnera naissance à divers ateliers tout au long de l'année scolaire : maquillage cinéma, montage...

Les adolescents ont également pu profiter d'une sortie bowling ainsi que d'ateliers autour de la cuisine ou la découverte, comme au centre de loisirs, du « Troll Ball ». Enfin, les enfants du centre de loisirs ont pu découvrir le local jeunes autour d'un goûter partagé.

Le local jeunes s'est associé au Conseil municipal des jeunes pour créer les décorations de Noël de la commune.

LA RONDE DES DOUDOUS

RELAIS PETITE ENFANCE

Depuis janvier 2022, le RPE a mis en place 90 ateliers et temps d'échange et partage. Ces différents temps, ont accueilli une vingtaine d'assistantes maternelles et environ 50 enfants parfois accompagnés de leurs parents.



Ces matinées d'éveil et temps conviviaux ont été animés par Mme AUBRY Aliette mais aussi Mme PREAUX Camille, lors d'un remplacement de congés maternité.

De nombreux partenaires sont venus partager leurs talents afin de divertir et proposer de belles nouveautés aux enfants et adultes présents :

- Jessica et ses animaux lors des ateliers médiation animale
- Pierrick et Benoît lors des ateliers arts du cirque
- Tania lors des séances de langue des signes avec bébé
- et l'ensemble des autres partenaires : bibliothèques, sophrologie, BB yoga...

La dernière manifestation en date fût la célébration de la journée nationale des assistant-e-s maternel-le-s, le 19 novembre 2022, afin de valoriser le bel investissement des professionnel-le-s de la petite enfance du territoire.

Pour tout renseignement concernant les temps d'éveil et les informations sur les modes de garde du territoire, vous pouvez contacter :
Mme AUBRY Aliette,
rpe.troarnsannerville@famillesrurales.org,
02 31 47 89 16.

LE RELAIS PETITE ENFANCE A FAIT SONT SHOW !

JEUDI 7 DÉCEMBRE 2022, A EU LIEU LE SPECTACLE DE NOËL DU RPE LA RONDE DES DOUDOUS.



Pour l'occasion, une exposition photos des temps d'éveil 2022 a été préparée et organisée par un groupe d'assistantes maternelles ainsi que l'animatrice. Les 66 personnes présentes (17 assistantes maternelles, 10 familles différentes et 39 enfants) ont donc pu admirer le travail fourni toute l'année auprès des enfants, familles et professionnel-le-s de la petite enfance.

Au programme en plus de l'exposition photos, a eu lieu un spectacle participatif. Petits et grands ont pu participer en dansant tous ensemble, au son des chants et instruments de Claire et Antonin du Bal des Moufflets.

Suite au spectacle, chacun a pu profiter d'un goûter offert par le



relais et chaque enfant est reparti avec son chocolat de Noël, offert par le Père Noël, venu faire un coucou pour l'occasion.

Maintenant en route vers 2023 avec de beaux projets à venir !





L'AGENDA DU CMJ

UNE RENTRÉE 2022 DYNAMIQUE

Pour cette rentrée 2022, le Conseil Municipal des Jeunes engage une nouvelle dynamique avec l'arrivée de Flavien LEMOINE comme référent, et le soutien de Zoé ROUSSELIN. Les deux benjamins du Conseil Municipal ont ainsi proposé aux jeunes des actions pour cette fin d'année.



OCTOBRE

Tout d'abord, le CMJ s'est retrouvé pour Octobre Rose. Grâce à la vente de biscuits, les jeunes du CMJ ont recueilli la somme de 91 euros de bénéfices pour la lutte contre le cancer. Les élus souhaitent remercier les personnes (habitants, commerçants, employés de mairie et autres élus) qui ont participé à cet événement, et qui ont soutenu nos jeunes.

Cette action s'est traduite par la remise de l'argent (à travers un chèque géant) à la salle des fêtes de Troarn, au profit de la ligue contre le Cancer. Encore félicitations à nos jeunes.

NOVEMBRE

Les jeunes ont souhaité participer au Téléthon. Le CMJ s'est ainsi associé au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Troarn, à travers la collecte de déchets «en aluminium» (conserves, canettes et capsules de café) sur l'école primaire et le collège de Troarn. Le CMJ tient à remercier M. Pleintel, directeur de l'école de primaire de Troarn, pour son soutien.

DÉCEMBRE

Les jeunes du CMJ ont organisé un projet autour des fêtes de Noël et des économies d'énergie. Afin de participer à l'esprit de Noël, ils ont construit des décorations de Noël éco-responsables. Durant le mois de novembre, sur plusieurs jours, nos jeunes élus se sont réunis au local jeunes avec les membres d'UFCV afin de concevoir et réaliser ces décorations, grâce aux dons de palettes et autres matériaux. Remercions ici notamment SuperU et François Échafaudages pour leurs dons respectifs.

Le mois de décembre a vu l'arrivée des nouveaux membres du Conseil Municipal des Jeunes pour la durée d'un mandat de 3 ans : Mathys BEAUDOUIN, Yélis BRIAND, Maïna JORITTE, Anaë LESLUIN et Clélia MARGUERIE. Ils seront présentés lors du Conseil Municipal de janvier, où ils se verront remettre leur écharpe d'élu.

UNE PAGE SE TOURNE À LA BIBLIOTHÈQUE



Après plus de vingt années à la présidence de l'association de la bibliothèque, Marie-Hélène LASPOUGEAS a cédé sa place à Catherine WION. Marie Hélène a contribué à faire découvrir la lecture à de nombreuses générations d'enfants de la commune en développant avec les membres de l'association de nombreux ateliers :

- La babythèque pour les petits
- L'heure du conte
- Les soirées pyjamas
- Les nuits du livre
- Des rencontres avec des auteurs.

Bibliothèque de TROARN
(Pour emprunter des livres, il suffit d'une adhésion annuelle de 10 € par famille)

Rue des Acacias, 14670 Troarn

Tél. : 02 31 91 43 00

E-mail :
bibliotheque.14670@orange.fr

Horaires

Lundi : de 16h30 à 17h30

**Mercredi : de 10h à 12h
et de 15h30 à 17h**

Vendredi : de 16h30 à 18h

Samedi : de 10h à 12h



RECENSEMENT DE LA POPULATION

L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION À LA LOUPE

Cette année, la commune réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 19 janvier 2023.

COMMENT ÇA SE PASSE ?

Une lettre a été déposée dans votre boîte aux lettres en début d'année. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document ?
Contactez la commune :
population@troarn.fr ou par tél **02 31 23 31 38**

POURQUOI ÊTES-VOUS RECENSÉS ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune, plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
- Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter : **population@troarn.fr**

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site **le-recensement-et-moi.fr**

Les sept agents recenseurs recrutés par la mairie





LA CORBEILLE D'OR

RETOUR AUX SOURCES

Depuis septembre 2022, Thibault RENAULT est le nouveau propriétaire du magasin de fruits et légumes **La Corbeille d'or**. C'est un retour aux sources pour ce Troarnais d'origine. Après une carrière de frigoriste, Thibault a souhaité changer de profession car il « aime le contact avec la clientèle et souhaite distribuer des bons produits en développant des partenariats avec des producteurs locaux »

La Corbeille d'or vend, entre autres, des fruits et légumes, de l'épicerie, des plateaux, du thé, du vin, des fromages et de la crèmerie. Le magasin est également un point de collecte Mondial Relay.

52 rue de l'Avenir
du mardi au dimanche midi
de 8h à 12h30 et de 15h à 19h30
Facebook : LaCorbeille D'or



EXTRA SERVICES DÉPANN'

VENTE ET DE DÉPANNAGE ÉLECTROMÉNAGER



Depuis 2021 un magasin EXTRA est présent dans la zone artisanale de Troarn au 714 rue des Artisans.

Avec 20 années d'expérience dans le domaine de l'électroménager et de l'électronique, Damien BROULT et son épouse ont décidé d'ouvrir un magasin dans la zone artisanale de Troarn. Ils vous accueillent dans un local de 100m², l'enseigne vous propose de nombreux services : Vente, dépannage à domicile de gros et petit électroménager et de TV, installation d'antenne, parabole individuelle, alarme, art de la table, etc...

La boutique est aussi un point relais pour les colis UPS, Chronopost et Colissimo.



714 rue des Artisans

lundi : 14h00-18h00

mardi : 09h30-12h30 et 13h30-18h30

mercredi : 10h00-12h00 et 14h00-18h00

jeudi et vendredi : 09h30-12h30 et 13h30-18h30

samedi : 09h00-12h30 et 13h30-18h00

www.troarn.extra.fr

www.facebook.com/extra.services.depenn.troarn

Tél : 02 31 50 70 24

Mail : services.depenn@gmail.com



6^e DAN POUR PASCAL CARON

FÉLICITATIONS PASCAL !

Le club de judo de Troarn est fier d'annoncer que Pascal CARON, licencié au club de judo de Troarn, vient d'obtenir son grade de 6^e dan de Judo à Paris dimanche 13 novembre. Pascal se consacre au passage de ce grade depuis plusieurs semaines avec ses partenaires Yvan TEMANS 6^e dan et Hugo Bessin. Nous sommes d'autant plus fiers que Pascal est très lié à la vie du club de Troarn.

Pascal a été professeur de judo à Troarn de 1995 à 2000. Ensuite, il a consacré son temps comme entraîneur du Pôle France Caen de 1995 à 2005. Pendant ce temps il a aussi été responsable de la section sportive du calvados de 2000 à 2010, puis responsable du pôle espoir de Caen de 2006 à 2020, niveau national cadets, juniors seniors.

Actuellement, il est cadre technique de la fédération française de judo. En parallèle de sa carrière de professeur et d'entraîneur, Pascal a consacré son temps à évoluer comme judoka, brevet d'état 1 en 1994, brevet d'état 2 en 2002, Pascal a obtenu son grade de 5^e dan en 2015.



AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

DATES À RETENIR EN 2023

40e foire aux greniers

Dimanche 11 juin

Portes ouvertes

Du vendredi 14 juillet
au dimanche 16 juillet

Loto

Samedi 21 octobre - soir
Dimanche 22 octobre - après midi

Sainte Barbe

Samedi 9 décembre

Passage du Père Noël

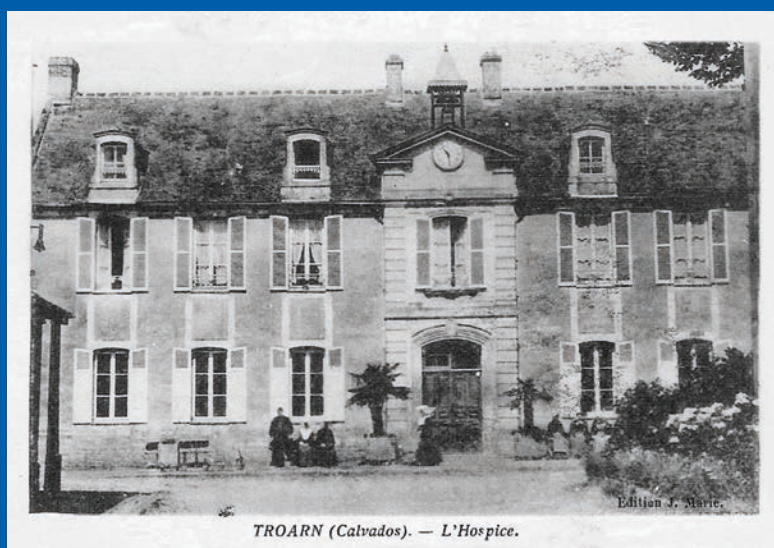
Samedi 16 décembre



LA FONDATION DE L'HOSPICE DE TROARN

CE TEXTE RÉDIGÉ EN 1975 EST DÛ À MADAME HÉLÈNE DE MOREL

En 1745, Monsieur du Bouchet de Sourches, évêque de Dol, Abbé Commandataire de St Martin de Troarn achète de Thomas Le Bastard un terrain et des bâtiments, pour y fonder un Hôpital pour les pauvres malades de Troarn et des 14 paroisses où l'Abbaye avait des possessions.



Cette donation fut acceptée au nom des Pauvres par Dom Louis le Commandeur, doyen de l'Abbaye

En 1746, le même Evêque achète pour l'hospice qu'il veut fonder une rente de 800 fr et cède en plus une autre rente de 180 francs ; il sollicite l'autorisation du Roi qui lui est accordée par lettres patentes datées de Marly, « janvier 1748 »

Ces lettres patentes portent que les administrateurs seront : l'Abbé, ou en son absence, son fondé de pouvoir, le Prieur claustral de l'Abbaye, en son absence, le sous-Prieur ou enfin le Doyen et deux notables du lieu, nommés par élection. Les moines firent quelque opposition à ce qu'on réunit les revenus donnés à l'Abbaye, pour être distribués en aumônes manuelles. Mais par accommodement en 1753, le Prieur et les religieux s'engagèrent à livrer à perpétuité, chaque année, 140 boisseaux d'orge au lieu et place de la distribution de pain trois fois par semaine.

Le 30 Juillet suivant, le Parlement de Rouen enregistra les lettres patentes du Roi.

Le 2 Août 1754 sur la demande de Monsieur Odet de Giry de Saint Cyr aumônier ordinaire de la Dauphine, conseiller d'État, alors Abbé de Troarn, monsieur Louis de Bras, supérieur des Prêtres de la Mission, nommé pour desservir l'hospice de Troarn trois Sœurs de la Charité, fille de Saint Vincent de Paul. Savoir : Marie HUIN, Andrée MERY et Marie-Anne LE MASSON qui viennent habiter le dit hôpital. Le même Abbé en 1754, avait traité avec les Dames de la Charité, pour obtenir des Sœurs de leur Institut. En 1763 on demande une quatrième sœur pour tenir les écoles de filles.

Pendant l'époque de la Révolution les sœurs de Saint-Vincent-de Paul continuèrent d'exercer, dans la maison leur ministère de charité, protégées et aidées par la bienfaisance des habitants de Troarn. Mais l'hospice perdit une partie de ses revenus et particulièrement ce qu'il touchait de l'Abbaye. Cependant, grâce aux secours de plusieurs personnes, dont les descendants habitent encore Troarn, grâce aussi à des travaux de dentelles, les Sœurs et leurs Pauvres purent passer les jours mauvais, ayant à leur tête, la vénérable Dame Dassigny, appelée Sœur Joseph. Morte à Troarn en juillet 1856 âgée de 85 ans.

Des salles pour une école et une salle de travail ont été construites d'après une délibération de 1832. En ce moment (ces notes ne sont pas datées) il y a six sœurs : deux tiennent les écoles, une préside la salle de travail, une est chargée de la salle des vieillards et infirmes, une cinquième de la cuisine. La 6^e est la Supérieure. Outre les soins des personnes de leur maison, ces Sœurs, vraiment Sœurs ou plutôt « Filles de la Charité » visitent les malades à domicile, ensevelissent les morts pauvres, en un mot se trouvent partout où il y a des maux à soulager, du bien à faire.

SOLIDARITÉ



ŒUVRE NOTRE DAME

OND gère plusieurs structures dont la Maison des enfants, située à Troarn.

Fondée en 1846, OND est la plus ancienne association caritative du département. Aujourd'hui, forte de son expérience, l'Association agit dans le secteur de la protection de l'enfance et du logement social.

Le 15 mai 2022, la foudre s'est abattue à Troarn, sur l'un des bâtiments de la Maison des enfants. Malgré les efforts des pompiers, le feu s'est propagé rapidement du toit à la charpente, détruisant les chambres, les communs, les salles de bains, les bureaux pédagogiques, la lingerie... Par chance, aucune perte humaine n'est à déplorer : les enfants et le personnel ont réussi à quitter les lieux à temps. Les assurances ont décidé de reconstruire le bâtiment : 18 mois de travaux minimum sont nécessaires, en attendant, les enfants ont trouvé refuge dans des Algeco temporaires. Bien avant le drame, OND cherchait comment offrir aux enfants du mieux dans leur quotidien, une ouverture sur le monde, en plus du soutien scolaire qu'ils méritent. Voici la liste des projets de fond :

- 1 - Construction d'un escalier pour ouvrir le 2^e et dernier étage du bâtiment (agrandissement)
- 2 - Aménagement du 2^e étage
- 3 - Création d'un espace pour les visites médiatisées
- 4 - Création d'une aire de jeux
- 5 - Installation d'un paratonnerre
- 6 - Aménagement d'une salle polyvalente (activités, sports...)



Pour soutenir ces projets, nous avons besoin d'un fort élan de générosité. Nous lançons donc un appel aux dons auprès des particuliers, des professionnels et des institutionnels dans l'objectif de récolter de quoi financer chaque projet afin que les enfants aient les mêmes chances de s'épanouir que les autres. En ce sens, OND a ouvert une page de crowdfunding sur la plateforme Helloasso pour recueillir les dons en toute transparence. L'association

OND étant reconnue d'utilité publique, les dons sont défiscalisables à hauteur de 66%. Nous vous sollicitons aujourd'hui afin que vous relayiez notre appel aux dons à toutes vos relations, qu'elles soient professionnelles ou amicales, à chaque personne qui pourrait soutenir notre action.

www.ond-asso.fr

et sur Facebook, LinkedIn et Instagram

DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE ET SMS INDÉSIRABLES

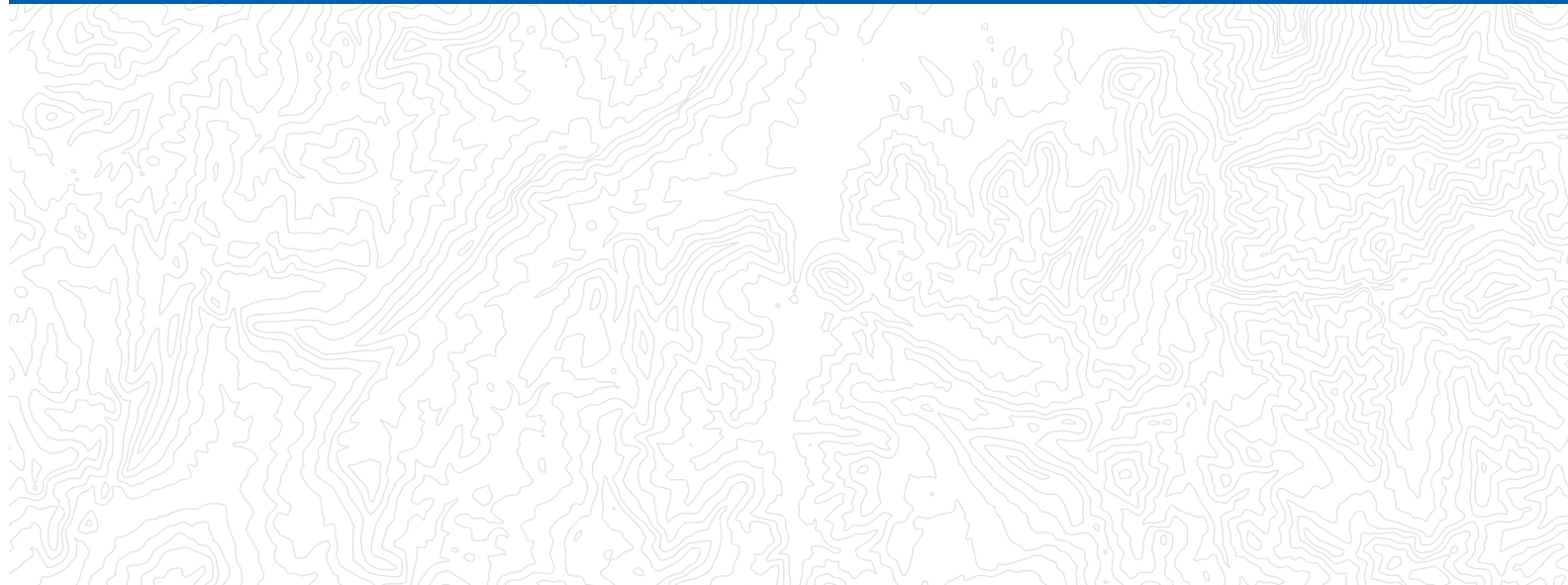


Inscrivez-vous gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.



Transférer le message indésirable par sms au 33 700 ou via le site 33700.fr





MAIRIE DE TROARN

Place Paul Quéllec
14670 TROARN

tel 02 31 23 31 38
fax 02 31 23 31 35

www.troarn.fr

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
9h - 12h | 13h30 - 17h30
Mercredi : 9h - 12h

Permanences du Maire :
Mardi soir sur rendez-vous

Permanences des élus :
Samedi matin sur rendez vous

Permanences
Mairie de Bures-sur-Dives
Les 1^{er} et 3^e samedi du mois
de 10h à 12h

